

## M. PIERRE GOUNOD

L'Union des Industries Chimiques vient d'être très douloureusement éprouvée par le décès de son vice-président délégué, M. Pierre GOUNOD, survenu le vendredi 22 octobre 1937, à Paris.

Agé de 56 ans seulement, doué d'une exceptionnelle ardeur au travail, M. Pierre GOUNOD paraissait devoir consacrer encore de longues années à son activité professionnelle. C'est au cours des vacances qu'il ressentit les plus dures atteintes du mal qui devait l'emporter et qui sournoisement avait commencé son œuvre quelques années auparavant. De retour à Paris, il voulut néanmoins participer, dans la mesure où le lui permettaient ses forces déclinantes, au travail de notre Union. Bientôt ses forces elles-mêmes venaient à le trahir et, après de très cruelles souffrances, qu'il sut endurer avec un courage sans égal, il s'éteignait, entouré de l'affection des siens et emportant avec lui les regrets unanimes de tous ceux avec qui ses multiples fonctions l'avaient mis en rapport, de ses amis, de ses collaborateurs.

\* \*

M. GOUNOD était licencié en Droit et ancien élève de l'École des Hautes Etudes Commerciales. Après avoir été avocat à la Cour d'Appel de Paris, il avait, depuis le mois d'octobre 1918, décidé de consacrer la plus large part de sa vie à notre organisation. Disons-le dès maintenant : son rôle au sein de ce qui était à ce moment le *Syndicat général des Produits chimiques* et qui devint l'*Union des Industries chimiques* le 19 janvier 1921, devait être prédominant et, au moment où l'Union subit en sa personne une perte si grave, retracer ce rôle devient non plus seulement un devoir de piété, mais un juste tribut de reconnaissance.

A peine M. GOUNOD venait-il d'entrer comme secrétaire général au Syndicat général des Produits chimiques, que les problèmes les plus complexes se posaient : en présence de la hausse verticale des prix qui suivit la fin de la guerre, la nécessité apparut d'instituer des coefficients de majoration sur les droits de douane pour adapter notre tarif à la dépréciation monétaire. A cette tâche, comme à celle de la révision douanière entreprise à la même époque, M. GOUNOD apporta un concours précieux. Il lui fallut encore intervenir dans l'élaboration des premières conventions collectives formées dans les industries chimiques en vertu de la loi du 25 mars 1919 : cinquante-deux entreprises particulières, rattachées au Syndicat général, conclurent une telle convention avec le Syndicat ouvrier des Produits chimiques de la Seine. La Convention devait d'ailleurs subsister trois ans seulement et fut dénoncée en juin 1922.

Il avait fallu, dès cette époque, envisager la mise en vigueur de la loi du 23 juin 1919 — la loi des huit heures — et son application aux industries chimiques. Cette première réglementation de la durée du travail dans le cadre de nos industries s'avérait pleine de difficultés : les tractations auxquelles elle donna lieu furent conduites par M. GOUNOD et le décret paraissait enfin le 10 mai 1925 : il était destiné à demeurer en vigueur pendant plus de dix années.

Le moment approchait où l'on pouvait songer à une révision douanière de quelque ampleur. De 1924 à 1927, M. GOUNOD assumait la lourde tâche d'en préparer les éléments. On sait ce qu'il

advint du projet général de tarif douanier en 1927 ; mais le travail n'était pas perdu : les accords douaniers avec l'étranger, et spécialement l'accord avec l'Allemagne, en août 1927, conduisirent à une refonte totale de notre tarif. Au cours des entretiens avec les représentants de la France comme avec les représentants de l'Allemagne, M. GOUNOD déploya des qualités de tact et d'habileté qui lui valurent l'estime unanime des négociateurs.

Vint la crise, avec les problèmes de tous ordres qu'elle allait poser, économiques, sociaux, financiers : tout cet ensemble dut être réglé dans des conditions souvent difficiles. Mais une main à la fois ferme et habile tenait le gouvernail. M. Pierre GOUNOD parvint à mener à bien l'œuvre entreprise, et à faire de l'Union des Industries chimiques une des Fédérations de producteurs les mieux organisées. 1935 fut encore une période difficile, avec les négociations franco-allemandes sur la Sarre. Puis vint l'année 1936 avec l'élaboration du nouveau régime social qui conduisit à une transformation profonde dans l'ordre traditionnel des relations entre patrons et ouvriers. Parmi les textes qui durent alors être mis en vigueur, nous en retiendrons principalement deux, en raison du travail si intense qu'ils imposèrent aux services de l'Union et à celui qui les coordonnait.

D'abord la loi sur les conventions collectives, qui conduisit à des discussions extrêmement longues avec le personnel (ouvriers, collaborateurs, ingénieurs) : plusieurs mois durant, au cours de séances souvent épuisantes, M. GOUNOD dut défendre les intérêts qui lui étaient confiés. Il le fit avec un courage, une adresse et une conscience qui lui attirèrent en même temps la reconnaissance de ses commettants et l'estime de ses contradicteurs les plus ardents.

Ensuite la loi dite des quarante heures exigea, pour sa mise en vigueur, des délibérations nombreuses, auxquelles le décret du 3 mars 1937 vint mettre fin. On sait du reste à quelles difficultés donna lieu l'application des quarante heures dans nos industries : et la question de l'assouplissement de ce régime préoccupait encore M. GOUNOD peu de jours avant que la mort ne vint l'enlever à ses travaux.

\* \* \*

M. GOUNOD avait trop nettement marqué sa place dans le mouvement syndical pour qu'on négligeât de faire appel à lui, tant du côté des groupements intersyndicaux qu'au sein des organismes publics.

La Confédération générale de la Production (aujourd'hui Confédération générale du Patronat français) l'avait accueilli dès sa fondation, c'est-à-dire en 1919, et avait fait de lui un membre de son Comité central. Ainsi, les industries chimiques se trouvèrent représentées avec honneur dans la grande organisation interprofessionnelle aux destinées de laquelle présidait, après la disparition de M. Darcy, le Président de l'Union des Industries chimiques elle-même, M. R.-P. Duchemin.

Retracer, d'autre part, avec détail, l'œuvre et l'activité de M. GOUNOD au sein du Conseil national économique serait chose impossible. Au cours de multiples séances, il intervint pour défendre les intérêts qui lui étaient confiés et ce n'est dévoiler aucun secret que de dire combien dans cette tâche, il sut acquérir l'estime des représentants de toutes les tendances ; les cas dans lesquels on fit appel à lui pour concilier des intérêts divergents étaient la preuve évidente de ses dons de conciliateur. En 1932, M. GOUNOD participait aux travaux du C. N. E. en établissant sur les industries chimiques un rapport très complet, qui n'occupait pas moins de

cinquante pages du *Journal Officiel* et demeure encore ce qui a été écrit de plus solide sur l'industrie chimique en France et sur son développement depuis la guerre.

Citons encore — sans prétendre en épuiser la liste — parmi les multiples commissions publiques ou privées dont faisait partie M. GOUNOD, celles où son intelligence et son jugement s'y sont révélés par une activité particulièrement féconde : Commission consultative des fabrications de guerre à la mobilisation ; Comité consultatif des Chemins de fer ; Comité de Surveillance des Prix ; Comité directeur de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises ; Comité français des Expositions ; Comité de Direction de la Société d'Etudes et d'Informations économiques ; Conseil supérieur de la Statistique et de la Documentation ; Commission supérieure des Maladies professionnelles ; Commission d'Hygiène industrielle ; Commission chargée de poursuivre l'intensification des emplois de l'alcool ; Comité consultatif des Administrations financières, etc., etc.

Il était aussi administrateur de la *Journée industrielle* et s'était toujours intéressé à la vie et au développement de ce grand quotidien.

La multiplicité de ses tâches et la fatigue l'avaient contraint à renoncer, en 1936, à plusieurs fonctions : celles notamment de membre de l'Office départemental de Placement de la Seine, de membre du Conseil supérieur de l'Electricité.

Enfin — et ce fut là la dernière des fonctions officielles à laquelle il ait été désigné — M. GOUNOD avait été choisi par le Gouvernement comme membre du 9<sup>e</sup> Comité technique chargé de collaborer à l'Enquête sur la Production décidée par le décret-loi du 25 août 1937. Ce Comité l'avait élu comme Président dès sa première séance, et cependant jamais M. GOUNOD ne devait effectivement présider cet organisme. Déjà touché par la maladie, il ne put que s'intéresser de loin à ses travaux, ce qu'il fit avec un courage extrême et presque jusqu'à ses derniers instants.

Au mois d'août 1927, une nomination au grade de Chevalier de la Légion d'honneur récompensait les multiples services que M. GOUNOD avait rendus à l'industrie chimique, à l'économie et à la production françaises, sans autre ambition que celle d'être utile à nos industries et à son pays.

\*  
\*  
\*

Mais la destinée dont nous venons de tracer les grandes lignes ne revêtirait pas encore la physionomie qui fut vraiment la sienne, si nous négligions ici ce qui peut être la caractérisa le mieux, ce qui donne l'image la plus exacte de l'homme que nous avons perdu.

Car à ses qualités d'intelligence, à sa profonde connaissance des affaires, M. GOUNOD joignait des qualités de sensibilité et de cœur qui, pour se révéler moins facilement n'avaient pu échapper ni à ses collaborateurs, ni à ses partenaires habituels, ni même à ses adversaires, dans les discussions de tout ordre. Une courtoisie jamais en défaut, un accueil plein de charme, une spontanéité dont trop de preuves pouvaient être fournies, une grande droiture de caractère, donnaient aux relations que l'on entretenait avec lui une atmosphère de chaude cordialité et c'est, mieux que le simple respect, une véritable affection qu'il savait faire naître, quels que fussent le rang, la fonction ou les opinions de ceux avec qui il se trouvait en rapports.

A M<sup>me</sup> Pierre GOUNOD, à ses deux fils, à sa famille, l'Union adresse à nouveau l'expression de ses condoléances émues. Elle peut leur assurer que le souvenir de M. Pierre GOUNOD demeurera vivant au sein d'un organisme où son rôle fut si exceptionnellement étendu.